



 **CERCLE
DE L'HARMONIE
AUBAGNE**

AUBAGNE



LES VOEUX du Cercle de l'Harmonie ET L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

28

J

A

N

V

I

E

R

2024

I. PRESENTATION DES AVANCEES & GOUVERNANCE COLLEGIALE

ORGANIGRAMME

Gouvernance collégiale

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION + BUREAU
Gouvernance et orientations stratégiques

BUREAU + SUZANNE
Pilotage/Direction:
Gestion administrative, financière et RH.
Partenariats et Communication

**10 PÔLES/GROUPES
DE TRAVAIL**

+ de 40
bénévoles
actifs

6
permanents
dont 4
salariées, 1
stagiaire & 1
volontaire
en Service
Civique

+ 40
partenaires
associatifs,
institutionnels,
collectifs et
réseaux

PRESTATAIRE
Cabinet
d'expertise-
comptable
Boris
Mosselmans

La liste des membres du CA : 9 femmes/12 hommes

ARAB Mohamed Administrateur	Les nouveaux membres cooptés depuis l'AG du 22 octobre 2023
CASANOVA Alain Co-Trésorier	
COSTA Gérard Co-Trésorier	
DIMITRI Jean Luc Administrateur	DHORDAIN Flavie Administratrice
DUBUISSON Jean-Paul Co-Président	KARAMAZOV Pascale Administratrice
DUHAMEL Jérémy Administrateur	MORIN John Administrateur
GUILLON Damien Administrateur	NEBBAH Bertha Administratrice
HAMDI Laetitia Co-Trésorière	PICARD Sandrine Administratrice
KNIBBE Jérôme Co-Président	POURADIER Nathalie Administratrice
OLIVIER Hélène Administratrice	SQUIZZARO Stéphane Administrateur
PORTEBOIS Elisa Administratrice	
PUJALAT Albert Administrateur	
RONCAGLIONE François Administrateur	

La liste des membres du **BUREAU**

SCATURRO Maïté Co-Présidente

DUBUISSON Jean-Paul Co-Président

KNIBBE Jérôme Co-Président

CASANOVA Alain Co-Trésorier

HAMDI Laetitia Co-Trésorière

COSTA Gérard Co-Trésorier

Les autres membres

COSTA Gérard Membre bienfaiteur

BERGER Yvon Membre d'honneur

Le Cercle est toujours à la recherche d'un
parrain ou d'une marraine

Les 10 pôles/groupes de travail avec les référentEs

Les actuels permanents (salarié.es, stagiaire, service civique) en appui aux pôles: Patou, Christine, Khaled, Suzanne, Jérémy, Chaïma

POLE PARTENARIATS STRATEGIQUES
Suzanne avec l'appui du CA

POLE COMMUNICATION
John et Suzanne

POLE ADHESION ET LOCATION
Laetitia et Maité

POLE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
Gérard, Alain et Laetitia avec l'appui du nouveau cabinet d'expert comptable et Suzanne

POLE ALIMENTATION DURABLE
Jérémy

POLE PATRIMOINE ET BATIMENT
Alain, François et John

POLE ACCES AUX DROITS/CITOYENNETE/ COLOCATION

Jérôme et Gérard

POLE PROGRAMMATION
Sandrine et Laetitia

GESTION DE LA BUVETTE
Polo

POLE TECHNIQUE
Mo

APPEL A TEMOIGNAGES ET DOCUMENTATION

**DANS LE CADRE DU POLE PATRIMOINE, NOUS
RECHERCHONS A VALORISER L'HISTOIRE ET
LES MEMOIRES DU CERCLE.**

**N'HESITEZ PAS A VOUS RAPPROCHER DE
CHAIMA AFIN DE LUI OFFRIR VOTRE
TEMOIGNAGE OU DE LUI PRESENTER DE LA
DOCUMENTATION UTILE POUR PRESERVER
L'HISTOIRE DU CERCLE (photos, magazines,
archives familiales...)**

Les courriels utiles du Cercle

**L'EPICERIE "LE CERCLE EN
VRAC"**

lecercleenvrac@gmail.com

PROGRAMMATION

programmationcdh@gmail.com

LE RESTAURANT "EPICETOUT"

epicetout.cdh@gmail.com

BILLETTERIE

Helloasso OU

billetteriecdh@gmail.com

INFOS GENERALES

**dharmonieaubagne@gmail
.com**

Les jours et horaires d'ouverture

LA BUVETTE

Du mardi au vendredi :
9h30 - 14h30 / 15h30 - 20h
Samedi : 9h - 20h

LES PERMANENCES JURIDIQUES DE L'UL-CGT

Mardi et Jeudi : 14h - 18h
Contact : 04 42 82 90 69
cgt.ul.aubagne@gmail.com

Les concours de pétanque et jeu
provençal avec La Boule Harmonieuse
Chaque samedi/dimanche de mars à octobre
labouleharmonieuse@gmail.com

LE RESTAURANT "EPICETOUT"

du mardi au vendredi, sauf quand Jérémy est
en formation "Gestion de toute petite
entreprise"
epicetout.cdh@gmail.com

Le Point AMAP de Matthieu Laplane :

Mercredi : 19h - 20h
Distribution de paniers Bio sur inscription,
renseignement au :
06 21 77 91 69

L'EPICERIE "LE CERCLE EN VRAC"

Du mardi au vendredi : 9h30 - 14h30
Mercredi : de 18h30 à 20h
lecercleenvrac@gmail.com

II. MODIFICATION DES STATUTS

Gouvernance collégiale

Rappel : La Loi 1901 n'oblige absolument pas à avoir un Président ou Trésorier.

**L'article 1er de la loi du 1er juillet 1901, définit ce qu'est l'association :
" l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices..."**

Article 8 : Conseil d'Administration

Le Cercle est dirigé par un Conseil de 23 membres maximum élus par l'assemblée générale ordinaire pour une période de 3 ans. Les membres sont rééligibles.

Le Conseil élit en son sein le Bureau de l'Association composé de Co-Président.es et de Co-Trésorier.es. Il s'agit d'une gouvernance collégiale.

**III. Influences des finances du
Cercle : évolution des montants
des adhésions, location de salle,
appel aux dons et participation
consciente**

Conditions et montants des adhésions associatives

Cotisation annuelle à 70 € minimum qui permet la mise à disposition d'une salle pour des réunions ou des activités gratuites pour l'année civile.

L'association adhérente peut adhérer au-delà de cette somme selon l'occupation qu'elle fait des locaux du Cercle de l'Harmonie, de ses équipements et en fonction des possibilités qu'elle a.

Modulation des montants d'adhésion des associations, sur la base d'une participation consciente :

**Adhésion plancher
70 €**

**Adhésion moyenne
100 €**

**Adhésion haute
120 € et plus**

Le Cercle de l'Harmonie a choisi cette proposition plutôt que d'avoir à augmenter le montant de la cotisation de manière générale et significative.

L'association adhérente signera des documents avec le Cercle de l'Harmonie :

- L'adhésion associative**
- Le manifeste d'utilisation des locaux**

L'association adhérente doit fournir :

- Ses statuts signés et à jour**
- Une attestation d'assurance responsabilité civile à jour**
- Un contact de représentant.e avec ses coordonnées**

Pour l'association adhérente, adhérer au Cercle de l'Harmonie, c'est aussi s'investir et participer à son projet de tiers-lieu culturel et intergénérationnel en y proposant des évènements ou spectacles, ou en coorganisant des évènements en lien avec le pôle programmation du Cercle de l'Harmonie, joignable par mail à programmationcdh@gmail.com

Le Cercle de l'Harmonie étant une association, le cadre légal impose à toute personne présente dans ses locaux d'être adhérente du Cercle de l'Harmonie.

Adhésion annuelle 2024

12 € minimum

Adhésion à la journée 2024

1 €

LA CHARTE DE BONNE CONDUITE

Cette Charte a pour but de rappeler les engagements de chacun.e afin de favoriser notre cohésion. Quelque soit son rôle, chaque adhérent.e doit être responsable du lieu et respectueux des autres adhérent.es.

En adhérent au Cercle de l'Harmonie, nous nous engageons à respecter les valeurs et le fonctionnement du Cercle de l'Harmonie.



Nous nous engageons à avoir un comportement respectueux, éviter tout comportement agressif, grossier, violent, sexiste, moqueur ou discriminant envers le personnel et les adhérents.

Nous nous engageons à ne pas faire de prosélytisme religieux, politique ou idéologique.

Nous nous engageons à respecter les locaux ainsi que le matériel mis à disposition et le Manifeste de Bonne Utilisation des Locaux.

Nous nous engageons à mettre en place des actions pour la Transition Écologique.

Nous nous engageons à respecter les consignes de sécurité pour moi-même et celle des autres.

Nous nous engageons à respecter les horaires d'accueil en vigueur.

Nous nous engageons à renouveler notre adhésion quand cela est nécessaire (chaque année à partir de janvier) et à inciter les nouveaux venus à adhérer et les informer qu'il ne s'agit précisément pas d'un bar mais d'un lieu associatif, particulièrement pour nos invités.

Par mon adhésion, je déclare avoir lu et compris le présent document et m'engage à m'y conformer sans réserve. En cas de non-respect de l'un ou de plusieurs de ces articles nous nous exposons à des sanctions pouvant amener à l'exclusion définitive.

Tarifification et conditions de location de la salle de réunion (salle du haut)

TARIFICATION ET CONDITIONS DE LOCATION PAR UN PARTICULIER DE LA SALLE DE RÉUNION (SALLE DU HAUT)

Location de la salle de réunion (salle du haut) par un particulier :

Prix pour l'évènement : 200€
100€ à régler dès la confirmation de réservation
100€ à régler 48h avant l'évènement

Cauton (ménage, détérioration, etc) : 100€

La personne responsable de la location signera avec le Cercle de l'Harmonie :

- Un contrat de location
- Le manifeste d'utilisation des locaux pour un adhérent

La personne responsable de la location doit fournir :

- Son attestation d'assurance civile

La personne responsable de la location doit :

- Être adhérente à l'année au Cercle de l'Harmonie au moment de la réservation

APPEL A DONS :
cagnotte sur
helloasso et à la
buvette

**MEILLEURS VOEUX, OUVERTURE
DE LA CAMPAGNE D'ADHESION
2024 ET PLACE A L'APERU !!!!**

12 Cours Beaumont
04.42.70.12.91
cha@chaubagne@gmail.com



Site internet: www.lecercledeharmonieaubagne.com



CERCLE DE L'HARMONIE AUBAGNE




12 cours Beaumont
13400 Aubagne



04.42.70.12.91.



@> dharmonieaubagne@gmail.com

Site internet: www.lecercledeharmonieaubagne.com



CERCLE DE L'HARMONIE AUBAGNE




12 cours Beaumont
13400 Aubagne



04.42.70.12.91.



@> dharmonieaubagne@gmail.com

www.lecercledeharmonie.com

1 entrée 1 euro



2024

Nom:
Prénom:



2024

Numéro d'adhérent(e):



Nom:
Prénom:



MERCI !

Le Cercle de l'Harmonie remercie chaleureusement l'ensemble des compagnies artistes, des bénévoles, et salarié.es, des réseaux et des partenaires associatifs, institutionnels et privés du Cercle qui, grâce à leur passion et leur soutien, permettent de mettre en place une programmation culturelle riche et variée.

PARTENAIRES CULTURELS, CITOYENS ET ARTISTIQUES



RESEAUX ET PARTENAIRES FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS



www.lecercledeharmonieaubagne.com



Le Cercle de l'Harmonie

12 Cours Beaumont 13400 Aubagne

dharmonieaubagne@gmail.com

Le Cercle de L'Harmonie
[lecercle_harmonie](https://www.instagram.com/lecercle_harmonie)

